



COMMUNE DE HOENHEIM

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 289 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 de la commune de Hoenheim sera présenté au Conseil municipal le 14 décembre 2020.

Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2021 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - La stabilité de la masse salariale
 - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
 - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de nos partenaires financiers
- La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (école de musique, rénovation/extension du Centre socioculturel de Hoenheim).

3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 898 484,00 €	23,26 % des dépenses réelles de fonctionnement	-4,02 % par rapport au budget de l'année 2020
Charges de personnel :	4 896 650,00 €	59,99 % des dépenses réelles de fonctionnement	+0,19 % par rapport au budget de l'année 2020
Atténuations de produits :	512 300,00 €	6,28 % des dépenses réelles de fonctionnement	+1,99 % par rapport au budget de l'année 2020
Autres charges de gestion courante :	792 220,00 €	9,71 % des dépenses réelles de fonctionnement	+1,83 % par rapport au budget de l'année 2020
Charges financières :	44 000,00 €	0,54 % des dépenses réelles de fonctionnement	-20 % par rapport au budget de l'année 2020
Charges exceptionnelles :	19 150,00 €	0,23 % des dépenses réelles de fonctionnement	+117,86 % par rapport au budget de l'année 2020

b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	30 000,00 €	0,23 % des recettes réelles de fonctionnement	-33,33 % par rapport au budget de l'année 2020
Produits des services :	1 111 922,00 €	12,77 % des recettes réelles de fonctionnement	-3,64 % par rapport au budget de l'année 2020
Impôts et taxes :	5 789 100,00 €	66,47 % des recettes réelles de fonctionnement	+1,01 % par rapport au budget de l'année 2020
Dotations et participations :	1 593 035,00 €	18,29 % des recettes réelles de fonctionnement	-2,34 % par rapport au budget de l'année 2020
Autres produits de gestion courante :	195 165,00 €	2,24 % des recettes réelles de fonctionnement	-5,69 % par rapport au budget de l'année 2020
Produits exceptionnels :	100,00 €	0,001 % des recettes réelles de fonctionnement	-90 % par rapport au budget de l'année 2020

4 – Montant du budget consolidé

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 8 713 422,00 € en section de fonctionnement et 2 313 307,34 € en section d'investissement. Il n'y a pas de budget annexe.

5 – Crédits d'investissement

Au budget primitif 2021, les dépenses de la section d'investissement sont de 2 313 307,34 €, dont 2 028 943,02 € de dépenses d'équipement. Outre le remboursement du capital des emprunts, ces crédits correspondent à diverses prévisions de travaux ou d'équipements (aménagement du cimetière, aménagements de voirie, mobiliers, équipements informatiques, etc), ainsi qu'à la poursuite des autorisations de programme suivantes :

- création d'une maison de la musique,
- rénovation et extension du Centre socioculturel de Hoenheim.

L'Etat devrait participer par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour environ 160 000,00 €.

6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

Dans les prévisions du budget primitif 2021, l'épargne brute est de 590 518 €. L'épargne nette prévisionnelle est de 271 518 €.

7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la commune de Hoenheim s'élève à 1 403 790,48 €, soit 124,35 € par habitant, alors que la moyenne de la strate s'élevait en 2019 à 850 € par habitant.

8 – Capacité de désendettement

Dans les prévisions du budget primitif 2021, la capacité de désendettement (rapport entre épargne brute et encours de la dette) est de 2,38 ans.

9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux sont maintenus en 2021 par rapport à 2020 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 17,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

10 – Principaux ratios

Les principaux ratios inscrits au budget primitif 2021 sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 723,08
- Produit des impositions directes / population = 442,02
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 771,49
- Dépenses d'équipement brut / population = 179,73
- Encours de la dette / population = 124,35
- Dotation globale de fonctionnement / population = 68,47
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 59,99 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 96,94 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 23,30 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 16,11 %

11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2021, 145 emplois budgétaires seront ouverts (90 à temps complet et 55 à temps non complet). Les effectifs pourvus représenteront 98,96 « équivalent temps plein », dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGAS, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

83% du personnel sont des agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 25 postes
- Filière technique : 38 postes
- Filière sociale : 37 postes (agents rattachés au service petite enfance et au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 2 postes (service petite enfance)
- Filière culturelle : 17 postes (école de musique)
- Filière animation : 26 postes (23 agents rattachés au service des affaires scolaires et 3 au service jeunesse)

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2021 représentent 4 896 650,00 €.

Fait à Hoenheim, le 7 décembre 2020



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim
Vice-président de l'Eurométropole